

Informations Municipales

Semécourt

NOVEMBRE DECEMBRE 2024

Chères concitoyennes, chers concitoyens

Samedi 9 novembre, le Conseil Municipal des Jeunes a accueilli trois nouveaux membres portant l'équipe à 16 personnes. Au cours de cette réunion Andrea a été élu nouveau représentant du CMJ par ses pairs.

Ce premier contact permet de sensibiliser les jeunes à la vie dans le village, faire le point sur les responsabilités des uns et des autres, de prendre en compte leurs souhaits pour l'amélioration de la qualité de la vie.

Leur première action a été la décoration du sapin de Noël installé dans le hall de la mairie.

Lundi 25 novembre, les élèves de CM2, accompagnés de leur enseignante se sont rendus au Parc de Bonne Fontaine pour la traditionnelle plantation d'arbres associés aux naissances et d'arbustes formant une haie bocagère.

Vendredi 6 décembre, St Nicolas est passé dans les écoles afin de remettre aux enfants le traditionnel sachet de friandises ainsi qu'un livre.

Cette année les enseignantes ont opté pour une séance cinéma jeudi 19 décembre. Cette sortie est financée intégralement par la municipalité.

Depuis quelques jours vous avez pu apprécier les décors de fin d'année aux principaux points de passage dans la commune avec toutes les illuminations.

Je tiens à remercier notre nouvelle responsable ainsi que les employés des services techniques qui œuvrent chaque jour dans notre commune afin qu'elle soit des plus accueillantes et reste propre.

Mes remerciements également à l'ensemble des bénévoles qui se sont mobilisés et ont donné beaucoup de leur temps pour le Téléthon.

En cette fin d'année 2024, l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année. Que ces moments soient propices aux retrouvailles et au partage en famille.

Au plaisir de vous retrouver en 2025 pour continuer à faire vivre ensemble notre belle commune.

Excellentes fêtes à toutes et tous.

Votre maire

Martine MARTIN

CEREMONIE DE PRESENTATION DES VŒUX

Madame le Maire et le conseil municipal

invitent les habitants à la cérémonie de présentation des vœux :

LE DIMANCHE 12 JANVIER 2025

A la Salle des fêtes

Place Curie

A 11h30

MUNICIPALITE

Vous trouverez en annexe le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 septembre 2024.

COMMUNICATION

Les « Informations Municipales » seront désormais distribuées tous les deux mois

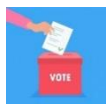


FERMETURE DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée du **23 décembre 2024 au 03 janvier 2025** inclus.

En cas de besoin vous pouvez laisser un message téléphonique au 03 87 51 12 56 ou formuler votre demande par mail à l'adresse ; accueil@mairie-semecourt.fr

En cas d'urgence il est possible de contacter Mme le Maire ou un adjoint.



INSCRIPTION SUR LISTE ELECTORALE

VOTER : un acte citoyen !

Afin de permettre aux derniers arrivants et à ceux qui ne l'auraient pas encore fait de s'inscrire sur les listes électorales, une permanence sera assurée le :

mardi 31 décembre 2024 de 9 heures à 11 heures..



COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères du jeudi 26 décembre est reportée au samedi 28 décembre.



INCIVILITES

Depuis quelques temps, un groupe de jeunes désormais bien connus squattent le cimetière, le porche de l'église, l'arrière de la mairie en laissant leurs contenants de consommation, des mégots mais surtout causant des dégradations aux bâtiments publics comme casser les poignées de porte ou encore emporter un extincteur en forçant et fracturant la porte d'accès de la chaufferie de la salle des fêtes...etc. Ces dégradations coûteuses ne doivent pas être subies par la collectivité. Plainte a été déposée à la gendarmerie

ARRÊTES

Vous pouvez prendre connaissance de l'intégralité des arrêtés mentionnés sur les panneaux d'affichage de la mairie



Pétards et feux d'artifice

L'arrêté 23/2023 stipule la réglementation concernant les feux d'artifice.

Extrait : « à l'exception des feux pyrotechniques autorisés (de la catégorie C1/F1 et C2/F2), l'utilisation des pétards, artifices élémentaires de divertissement est interdite sur le territoire communal, en tout lieu public et privé »

« Il est précisé qu'est rigoureusement interdite, l'utilisation de pétards, artifices élémentaires de divertissement et pièces d'artifice dans les bals et autres lieux où se fait un rassemblement de personnes. Aucune dérogation ne sera accordée en ce sens »



Divagation des animaux

Il est toujours aussi désolant de voir trop de déjections canines « oubliées » sur les trottoirs par les propriétaires ainsi que dans les massifs entretenus par nos agents ou encore dans les aires de jeux utilisées par les enfants.

Nous vous rappelons l'arrêté N26/2023 précisant les modalités d'entretien des animaux domestiques sur la voie publique.



Déneigement

Mme le maire rappelle les termes de l'arrêté municipal du 10 décembre 2010 relatif à l'entretien des trottoirs et caniveaux par les riverains

« Les riverains de la voie publique sont tenus de maintenir en état de propreté les trottoirs et caniveaux se trouvant devant leur immeuble. Par temps de neige ou de verglas, les propriétaires ou locataires devront participer au déneigement et seront tenus de racler puis balayer la neige devant leur maison, sur les trottoirs, jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci.

S'il n'existe pas de trottoir, le raclage et balayage doivent se faire sur un espace d'un mètre de largeur à partir du mur de façade ou de la clôture.

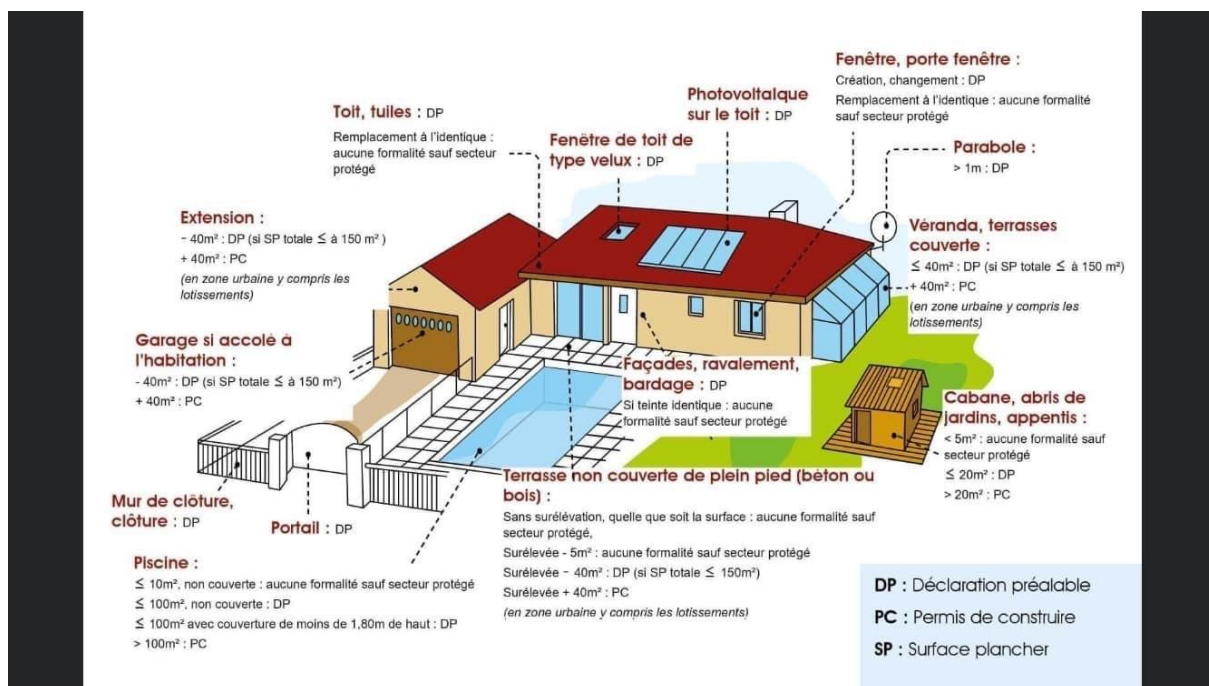
S'il y a plusieurs occupants, les obligations reposent sur chacun d'eux, à moins qu'elles n'aient été imposées conventionnellement à l'un d'eux ou à une tierce personne.

Pendant les gelées, il est défendu de verser de l'eau sur les trottoirs, les accotements ou toute autre partie de la voie publique ».

Ces mesures donneront des résultats satisfaisants seulement si chacun y contribue, et remplit les obligations imposées par la loi. Il en va de l'intérêt de tous.

TRAVAUX

Voici un récapitulatif des actions à mener avant d'entreprendre des travaux. En cas de doute, vous trouverez des réponses en mairie



CENTRE D'ACTION SOCIALE



AIDE AU CHAUFFAGE

Les foyers fiscaux concernés par l'aide au chauffage doivent répondre aux critères ci-dessous :

- Si le quotient familial déterminé par le quotient du revenu fiscal de référence divisé par le nombre de part - est inférieur à 9990 euros, l'aide sera de 220 euros (1^{ère} tranche)
- est compris entre 9991 et 14300 euros, l'aide sera de 170 euros (2^{ème} tranche)

Il conviendra de vous présenter en mairie muni de votre avis d'imposition 2024 sur le revenu de l'année 2023, de la taxe foncière 2024 et d'un RIB

Les demandes d'aide aux frais de chauffage sont à déposer en mairie au plus tard le 28 février 2025.
Toute demande ultérieure ne sera pas traitée.



BUS DES AINES

A partir de 55 ans, le DEPART est prévu à 13h30 Rue nationale et 13h33 Rue de Verdun (Restaurant Aromate)

RETOUR : Nouvel horaire : 18h00 Quai du Rimport à METZ

ARRIVEE : 18h35 Rue de Verdun (Restaurant Aromate) et 18h38 Rue nationale.

Les DATES A RETENIR : 10 et 24 janvier-7 et 21 février



DON DU SANG

Les prochains prélèvements de sang organisés à la salle des fêtes de Maizières les Metz auront lieu
les 13 janvier et 10 février de 15h à 19h

REPAS des aînés :

Le repas aura lieu le 23 février et concerne les personnes de 60 ans et plus.

CADRE DE VIE-ENVIRONNEMENT



SAPIN DE NOËL

Il y aura deux passages de récupération des sapins, les 7 et 14 janvier, le matin ; merci de déposer uniquement les sapins sans neige artificielle puisqu'ils sont destinés à être broyés et devenir pailis.



BACS A SEL

Pour une bonne conservation du sel de déneigement mais également éviter toute prise au vent veuillez à bien refermer le couvercle après utilisation.



FLEURISSEMENT

Réaménagement rond-point Aromate et rue Nationale :

En raison de la vétusté et certaines avaries des systèmes d'arrosage automatique, nous allons réaménager les ronds-points. Ces travaux nécessitent de retirer la terre, refaire toutes les installations en profondeur. Durant cette pause nous ne pourrons planter les habituels bulbes de printemps et ces espaces ne seront pas fleuris pour les premiers beaux jours. Nous ne manquerons pas de nous rattraper avec le fleurissement d'été.



RECYCLAGE

Suite à une visite de l'ESAT de Vitry que nous sollicitons pour l'entretien de nos arbres, nous avons pu découvrir les ateliers de travail et de recyclage de cartons et radios médicales. Aussi nous mettrons à votre disposition un contenant dans le hall d'accueil de la mairie durant tout le mois de février. Nous vous invitons à venir y déposer vos radios aux heures d'ouverture de la mairie et elles seront détruites dans ces ateliers. Nous comptons sur votre soutien solidaire.



BALAYAGE DES RUES

La communauté de commune passera dans la commune les **09 et 23 janvier, les 6 et 20 février**.
Merci de laisser libre les trottoirs et rues afin que la balayeuse puisse faire le tour sans encombre.

ASSOCIATIONS

2AS au couleur de l'

L'association vous donne rendez-vous le 9 mars 2025 pour le repas dansant italien; reprenez cette date dès à présent. Des informations seront fournies en février.



La jalousie » comédie de Sacha Guitry

Interprétée par la compagnie des Masques, des Voix de Metz

Mise en scène par Guy Didier

Présentation : Blondel, un mari jaloux, soupçonne sa femme Marthe de le tromper avec un ami, Lésignan. Comment l'épouse fidèle, injustement soupçonnée d'adultère, va réagir aux accusations et au comportement odieux du jaloux ?

Le Samedi 25 janvier à 20h à la Salle des Fêtes de Semécourt
Entrée libre, sortie au chapeau. *Pas de réservation*

THEATRE

« Les Belles-Sœurs », Comédie de Eric Assous

Création de l'atelier Théâtre de Lever de Rideau

Mise en scène par Didier Doumergue

Présentation : Francky invite dans sa nouvelle maison de campagne ses deux frères et ses belles-sœurs. Qu'est-ce qu'une belle-sœur ? Une pièce rapportée qui doit trouver sa place dans une tribu. Là, elles sont trois et aucune ne ressemble à l'autre. Et puis, il y a le grain de sable qui va faire exploser les non-dits, les fantasmes, les mensonges, les faux-semblants et les couples.... C'est Talia, la ravissante secrétaire de Francky, que les deux autres frères ont très bien connue, et qui est aussi invitée !. C'est aussitôt la panique chez les hommes et la suspicion chez les femmes. **Une comédie familiale hilarante où mensonges, rivalités et adultères nous rappellent que les hommes sont (en général) plutôt lâches, et les femmes (souvent) impitoyables !**

Le Vendredi 28 Février à 20h et le Samedi 1 Mars à 20h
Salle des Fêtes de Fèves

Entrée 9€. Enfants (-14 ans) 4€ *Pas de réservation*